

Des avancées concrètes face aux inégalités sociales de santé en Occitanie

La crise sanitaire a mis en évidence et a accentué les impacts très concrets des inégalités sociales de santé. Priorité du Projet régional de santé porté par l'ARS, la lutte contre ces inégalités a bénéficié du soutien des mesures du Ségur de la santé. Des actions ciblées sont désormais renforcées au plus près de nos territoires. Une commission régionale de lutte contre les inégalités sociales de santé associe également l'ensemble des acteurs (usagers, élus, les représentants de l'Etat et des organismes de protection sociale, associations, experts...) pour renforcer la coordination des dispositifs déployés partout en Occitanie.

Une multitude de facteurs d'inégalités sociales de santé

Les inégalités de santé trouvent leurs origines dans les conditions de vie, d'accès ou du maintien des soins, dans l'accès à l'enseignement, l'emploi ou le logement, dans l'isolement, dans l'état de santé et les fragilités de chaque personne. Les inégalités de santé sont évitables : ce sont avant tout des inégalités sociales qui induisent des inégalités d'état de santé. L'accès aux soins et la qualité de ces soins sont un déterminant de la santé, parmi un grand nombre d'autres déterminants. Agir face aux inégalités sociales de santé, c'est intervenir sur l'ensemble de ces déterminants, comme l'éducation, l'accès ou la salubrité du logement, le revenu, l'emploi, les conditions de vie sociales et familiales, les comportements...

5 M€ pour des dispositifs renforcés par le Ségur de la santé

En 2021 en Occitanie, le Ségur de la santé a permis d'agir concrètement face aux inégalités sociales de santé, au plus près des besoins. Des moyens importants ont d'abord permis de renforcer des dispositifs existants et de déployer des interventions pluridisciplinaires. Plus de 5 M€ ont ainsi été délégués à l'ARS Occitanie en vue de mettre en œuvre des actions au bénéfice des usagers les plus éloignés de l'offre de soins et des dispositifs de prévention. Des places supplémentaires ont pu d'ores et déjà être créées en Occitanie :

- 69 places en appartements de coordination thérapeutique « hors les murs » et 30 places en appartements de coordination thérapeutique : ces dispositifs visent à proposer un hébergement temporaire à des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical.
- 20 places de lits halte soins santé : ces dispositifs ont pour objectif l'accueil et l'hébergement de personnes vulnérables sans domicile fixe.
- Création d'une équipe mobile « Psychiatrie Précarité » en Aveyron (dernier département non pourvu) : ce dispositif de prévention permet de prendre en charge les personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion sociale en souffrance psychique.

.../...

Ces financements Ségur ont également permis de renforcer des dispositifs déjà existants :

- 18 centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).
- 39 centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).
- 14 équipes mobiles « Psychiatrie Précarité » pour prendre en charge les personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion sociale en souffrance psychique.
- 35 permanences d'accès aux soins de santé (PASS), dont 17 proposant des actions « hors les murs » afin de faciliter l'accès à une prise en charge médico-sociale aux personnes les plus démunies.
- 88 établissements bénéficient de revalorisations salariales au titre du complément de traitement indiciaire.

Cette dynamique se poursuivra en 2022 avec le déploiement de nouveaux dispositifs dédiés.

De plus, grâce à l'expérimentation portée par les Ministères des Solidarités et de la Santé & de la Cohésion des territoires, plusieurs structures d'Occitanie pourront expérimenter durant une période de 2 ans un modèle économique de la « santé participative ». Ces structures offriront une prise en charge adaptée aux populations précaires ou éloignées du soin, grâce à un accompagnement médico-psycho-social mis en œuvre par une équipe pluri-professionnelle, pour rendre les usagers acteurs de leur propre santé.

1,7 M€ supplémentaires pour soutenir des projets territoriaux qui visent à réduire les inégalités sociales de santé

L'ARS Occitanie a lancé par ailleurs un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier des porteurs de projets permettant de lutter concrètement contre les inégalités sociales de santé. L'accompagnement des projets sélectionnés en Occitanie va mobiliser 1,7 M€ de crédits supplémentaires.

4 axes d'intervention ont été définis : la santé environnementale et l'urbanisme favorable à la santé, les inégalités d'accès aux professionnels de santé et le non-recours aux soins, la souffrance psychosociale et la santé mentale, le développement des compétences psychosociales.

Dans ce cadre, l'ARS a reçu 76 projets dont 20 sont présélectionnés et en cours d'instruction.

Une commission régionale pour une approche globale et des actions coordonnées face aux inégalités sociales de santé

Le Ségur de la Santé a impulsé dans chaque région, la mise en place d'une gouvernance stratégique associant l'ensemble des acteurs agissant dans tous les domaines de la vie sociale et individuelle qui ont une incidence sur la santé.

La commission régionale de lutte contre les inégalités sociales de santé a été installée le 10 décembre 2021 par le Directeur Général de l'ARS. Elle associe des acteurs de la santé et du social, des usagers, des élus nationaux ou territoriaux, des représentants de l'Etat dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la justice et des organismes de protection sociale.

Cette commission s'articule avec la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA Occitanie) afin de préserver l'ancrage de ces travaux autour de la politique de santé menée dans le cadre du projet régional de santé de l'ARS. Il s'agit d'avoir une action coordonnée sur l'ensemble des déterminants de la santé dans une stratégie pluridisciplinaire et pluri-institutionnelles.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr